



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-septième session

Rome (Italie), 5 - 9 mars 2007

REMISE EN ÉTAT ET RECONSTITUTION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS VICTIMES DU TSUNAMI EN 2004

RÉSUMÉ

Le présent document décrit la réponse apportée par la FAO face à la catastrophe du tsunami et examine comment les activités de reconstitution en cours peuvent donner lieu à une révision et une redéfinition des politiques cadres en matière de pêches. Le document analyse les aspects principaux de la remise en état et de la reconstitution que la FAO a entrepris dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et présente les effets positifs et négatifs, ainsi que les leçons tirées des initiatives passées et présentes. Il tente également de fournir des orientations pour les actions futures et les donateurs potentiels.

INTRODUCTION

1. Le tsunami du 26 décembre 2004, véritable catastrophe naturelle, a frappé les communautés côtières de pêcheurs, dont la plupart vivait déjà dans une précarité le plus souvent caractérisée par une surcapacité de pêche et un épuisement des ressources halieutiques et aquatiques. Le raz-de-marée a même aggravé la situation de certaines populations déjà vulnérables du fait de conflits civils, de sécheresses ou d'inondations.
2. Le tsunami a causé de lourdes pertes humaines et de graves dégâts aux infrastructures dans 14 pays riverains de l'océan Indien. Les communautés côtières et les communautés de pêcheurs, qui étaient les plus exposées, ont subi des pertes massives en termes de vies humaines, de destruction des biens de production et d'anéantissement des moyens d'existence. L'ensemble des dégâts causés au secteur de la pêche et de l'aquaculture est évalué à 510 millions de dollars EU pour l'Indonésie, 335 millions de dollars EU pour le Sri Lanka, environ 140 millions de dollars EU pour la Thaïlande et environ 25 millions de dollars EU pour le Myanmar. Selon les estimations¹, le tsunami a représenté un coût en vies humaines qui frôle les 300 000 morts (ou disparus à ce jour) et a ravagé les moyens de subsistance d'environ cinq millions de personnes.
3. Lors de la vingt-sixième session du Comité des pêches, les Membres ont souligné que « la FAO devait jouer un rôle central, en collaboration avec d'autres participants, dans l'aide aux gouvernements des pays touchés, notamment par la coordination des activités de relance du secteur de la pêche et la fourniture d'une assistance technique ». Et plus précisément, la FAO a été invitée à contribuer au développement de stratégies nationales garantissant une durabilité à long terme et fondées sur le Code de conduite pour une pêche responsable; les Membres ont également reconnu la nécessité d'allouer des fonds extrabudgétaires à une unité de coordination et d'assistance technique qui serait basée au Siège de la FAO et au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAP).

RÉACTION DE LA FAO

4. Dès la première semaine qui a suivi la catastrophe, la FAO, comme d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, a réagi sans attendre pour fournir secours d'urgence et aide à la remise en état dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts. Outre l'approbation immédiate de trois programmes de coopération technique pour un total de 1,5 million de dollars EU et l'envoi d'équipes dans les zones touchées, la FAO a lancé, en coordination avec d'autres institutions des Nations Unies et par le biais du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), un appel d'urgence de 29 millions de dollars EU destinés à financer ses interventions dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Ces ressources devaient servir à garantir une assistance technique et la coordination des opérations et, en ce qui concerne le secteur de la pêche, à fournir des engins de pêche, réparer et remplacer les bateaux de pêche et les moteurs, reconstruire ou restaurer les sites de débarquement, les installations de stockage et de transformation du poisson, ainsi que les marchés au poisson, et remettre en état les bassins de pisciculture. Trois mois plus tard, disposant désormais d'une meilleure évaluation des dégâts, la FAO a révisé son appel d'urgence.

¹ FAO: Réaction au tremblement de terre et au tsunami. 15 mars 2005.

5. Par le biais du Consortium pour le relèvement des communautés ayant perdu leurs moyens de subsistance dans les pays dévastés par le tsunami (CONSRN)², la FAO a contribué au développement d'une stratégie régionale pour le redressement et la relance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Asie et à la formulation et la diffusion des expériences et des enseignements tirés de la remise en état après le tsunami. Les activités des partenaires du CONSRN dans la région s'articulent autour des six objectifs stratégiques suivants³:

- mettre en place à l'échelle nationale et locale un cadre politique et institutionnel en matière de pêches et d'aquaculture qui soit efficace et rigoureux et qui prévoie la participation des communautés et tienne compte des besoins locaux lors de la planification, du suivi et de la réglementation;
- garantir aux victimes du tsunami la fourniture d'intrants physiques appropriés, en temps voulu et de manière équitable, pour remplacer ceux qu'ils ont perdus et leur permettre à l'avenir une exploitation durable des ressources;
- remettre en état l'environnement naturel tout en garantissant aux communautés côtières touchées par le tsunami un accès équitable aux intrants et aux ressources naturelles, gérées de manière durable, dont ils dépendent pour leur survie;
- garantir la mise en place de mécanismes financiers appropriés en faveur des victimes du tsunami;
- garantir, à travers l'adoption d'une approche participative et le renforcement des capacités, que les systèmes côtiers des pays victimes du raz-de-marée soient gérés de manière durable au profit de tous les habitants des communautés;
- garantir le développement de communautés et d'associations communautaires habilitées à participer activement aux activités de planification et de redressement post-tsunami.

6. Face à la crise provoquée par le tsunami, la FAO a élaboré un cadre stratégique d'action à quatre niveaux, comme décrit ci-dessous, afin d'établir un continuum entre secours d'urgence et aide au développement:

- *réaction immédiate* (six premiers mois): concentration sur l'évaluation des dégâts et sur les secours d'urgence, dans le cadre de l'appel d'urgence initial des Nations Unies pour le tsunami;
- *à court terme* (12 mois): concentration sur l'aide à la remise en état dans le cadre de la version révisée à mi-parcours de l'appel éclair des Nations Unies pour le tsunami;
- *à moyen terme* (12-24 mois): élaboration de cadres stratégiques (ou de plans d'ensemble sectoriels) et de plans d'action de la FAO spécifiquement axés sur le redressement;
- *à long terme* (au-delà de 24 mois et jusqu'à 5 ans): programmes et projets de reconstruction comportant des éléments de planification à long terme.

7. En janvier 2006, le Département des pêches de la FAO a établi, avec le soutien du Gouvernement suédois, une Unité de coordination et de soutien technique au redressement post-tsunami dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture (CTSU). Constitué d'experts basés au Siège de la FAO à Rome (Italie) et au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande), la CTSU apporte son soutien dans le domaine de l'élaboration des

² Les membres du Consortium sont la Commission des pêches pour l'Asie et la Pacifique (APFIC); le Programme pour la baie du Bengale – organisation intergouvernementale (BOB-IGO); le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (FAO-RAP); le Réseau des centres d'aquaculture dans la région Asie-Pacifique (RCAAP); le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC); et le Centre WorldFish (WorldFish).

³ Voir le « Cadre stratégique régional pour le relèvement des pêches et de l'aquaculture dans les pays touchés par le tsunami en Asie » à l'adresse http://www.apfic.org/apfic_downloads/tsunami/2005-09.pdf.

stratégies nationales et de la préparation et de la mise en œuvre de programmes et d'activités de redressement et de relance à long terme dans les pays victimes du tsunami, notamment en œuvrant à une collaboration et une coordination à échelle régionale.

8. Sous la surveillance de l'Équipe spéciale Tsunami du Département des pêches de la FAO, le CTSU et l'équipe technique apportent leur soutien aux gouvernements des pays touchés afin de « reconstruire, en mieux » et de remettre en état et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs. Le Département des pêches contribue à la réalisation de stratégies nationales en apportant son soutien pour la définition, la formulation, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

9. Parmi les activités en cours, l'alliance stratégique avec la Banque Mondiale vise à fournir une aide aux gouvernements de l'Inde et des Maldives en faveur du développement de plans d'ensemble et de cadres de gestion dans le secteur des pêches. Au Sri Lanka et en Indonésie, le Département des pêches a apporté son soutien aux gouvernements dans l'élaboration de propositions de projets de développement à long terme du secteur des pêches. Ces propositions sont actuellement soumises à l'examen des donateurs potentiels et devraient déboucher sur de véritables projets de financement à long terme.

ACTIVITÉS MISES EN OEUVRE PAR LA FAO POUR LA RELANCE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

10. Les fonds libérés par les donateurs face à l'urgence tsunami lancée par la FAO ont rapidement atteint près de 68 millions de dollars EU (août 2006), dont 60 à 70 pour cent ont été destinés à 45 projets pour le redressement et la reconstruction⁴. Le Département des pêches de la FAO, dans le cadre de son soutien à la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, apporte une assistance technique aux programmes d'aide à la pêche qui sont en cours en Indonésie, aux Maldives, au Myanmar, aux Seychelles, en Thaïlande et au Yémen. De façon générale, la contribution à ces programmes a supposé, dans un premier temps, une participation aux évaluations initiales, puis une canalisation des fonds destinés à la réparation et au remplacement des bateaux et à l'achat d'engins de pêche. À ce jour, les aides en faveur du secteur commercial ont été moindres, si l'on exclut les apports directs destinés à la remise en état des moyens de subsistance anéantis.

11. En Indonésie, le début de la phase d'évaluation par la FAO a été marquée par un conflit évident entre la nécessité de produire rapidement des résultats visibles et de fournir des intrants et le besoin de procéder à une planification et une coordination attentives. La FAO développe actuellement un important programme d'aide à la pêche dans la province d'Aceh et sur l'île de Nias, financé par plusieurs donateurs. Le programme prévoit non seulement la formation des constructeurs navals, en vue d'améliorer la qualité et la sécurité des bateaux, mais aussi la fourniture d'engins de pêche et l'aide au bureau régional des pêches, chargé d'enregistrer et de certifier les nouveaux bateaux de pêche. En ce qui concerne la filière post-capture, le programme a permis la remise en état d'environ 200 unités de séchage du poisson à petite échelle pour une production régionale, le retour sur le marché de 25 transporteurs de poisson et la création de criées provisoires. Une large gamme de projets ont été préparés et soumis aux donateurs afin d'étendre à d'autres centres d'activité ces opérations de relance des activités de transformation et de commercialisation et de construire des sites de débarquement du poisson.

12. Au Sri Lanka, après la phase d'évaluation, les efforts se sont concentrés sur la réparation et le remplacement des bateaux de pêche et sur la fourniture de nouveaux engins de pêche, afin de permettre aux pêcheurs de reprendre leur activité. Comme c'est le cas ailleurs, la filière post-capture a besoin d'interventions d'urgence et d'un renforcement des capacités institutionnelles et

⁴ Les pays donateurs sont: le Japon, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada, la Belgique, l'Espagne, la Chine, les Palaos, l'Algérie et la Zambie.

des cadres de gestion. Certaines idées de projets ont été lancées, par exemple pour la reconstruction de marchés de gros et de détail, l'entreposage et le transport réfrigérés et isothermes, et l'introduction de nouvelles technologies comme l'entreposage en eau de mer réfrigérée qui permet de pratiquer la pêche en haute mer. Les propositions de projets sont actuellement soumises aux donateurs potentiels.

13. Aux Maldives, après avoir évalué les dégâts, la FAO a mis en œuvre des projets visant la réparation des bateaux, la mise en place de chantiers navals, la conception et la construction de bateaux en fibre de verre (petits et grands), le remplacement des engins de pêche et le renforcement des organisations communautaires locales. D'autres projets encore ont été préparés et soumis aux donateurs.

14. Au Myanmar, un programme de construction de bateaux d'une nouvelle génération a vu le jour et des engins de pêche ont été distribués. Certains projets sont encore dans l'attente d'un financement, par exemple celui pour une aide en faveur de petites unités de séchage du poisson dans les villages excentrés et celui pour un renforcement de la filière commerciale.

15. Les dégâts aux Seychelles, quoique non négligeables, sont restés limités. L'aide apportée par la FAO au secteur des pêches, pour un montant de 1,5 million de dollars EU, était destinée au remplacement des engins de pêche et à la réparation des bateaux. La réparation des infrastructures endommagées a été prise en charge par des donateurs bilatéraux.

16. En Somalie, quatre projets de la FAO sont en cours, qui visent au remplacement de bateaux et d'engins de pêche et au financement d'une usine de glace et d'un entrepôt frigorifique. D'autres projets doivent voir le jour, notamment en faveur des activités post-récolte.

17. En Thaïlande, au terme d'une première évaluation des dégâts subis dans le secteur des pêches, estimés à 47 millions de dollars EU, des fonds du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO ont été mobilisés. Par la suite, le Japon a libéré d'autres fonds. À l'heure actuelle, quatre autres projets d'aide à moyen terme ont été approuvés, ce qui porte le montant total à environ 2 millions de dollars EU. Les activités de la phase d'urgence ont essentiellement concerné la restauration des moyens d'existence à travers la fourniture ou la remise en état des biens de production (bateaux, moteurs, engins de pêche). Les projets à moyen et long terme visent à aider les communautés de pêcheurs et d'agriculteurs et à promouvoir l'aide autonome au redressement parmi ceux qui ont été victimes du tsunami, selon l'idée qu'il faut « reconstruire, en mieux ».

18. L'évaluation menée au Yémen en juillet 2005 par la FAO et le Gouvernement a relevé des dégâts plus importants que ceux qui avaient été estimés dans un premier temps. En effet, 2 000 familles de pêcheurs ont subi la perte de bateaux, d'engins de pêche et d'infrastructures pour une valeur de 2,2 millions de dollars EU. Un projet a été élaboré et la recherche d'un financement est en cours.

PRINCIPAUX PROBLÈMES

Moyens de subsistance

19. La durabilité de la ressource, ainsi que la conservation et l'amélioration des moyens d'existence des communautés vivant de la pêche rendent nécessaire une diversification des économies des zones côtières et une ouverture à d'autres secteurs de production. La mise en œuvre des projets d'urgence a montré qu'une diversification à travers des activités de conservation/transformation et de commercialisation à petite échelle peut offrir de nouvelles possibilités de subsistance, y compris pour les femmes et surtout pour les veuves des pêcheurs emportés par le tsunami. L'aquaculture, autre secteur de production possible, peut également être une source de revenus pour les communautés côtières. À côté des pêches et de l'aquaculture, l'agriculture et le tourisme sont deux autres secteurs à développer, susceptibles d'offrir d'autres moyens d'existence aux communautés de pêcheurs. Il faut avant tout renforcer les liens

économiques dans les zones côtières et protéger l'intégrité des écosystèmes des côtes et du littoral. La gestion intégrée des zones côtières peut y contribuer et permettre d'éviter ou d'atténuer la concurrence entre les différentes utilisations des ressources. Cependant, dans l'état actuel des choses, les populations et les communautés, quoiqu'elles améliorent leur capacité de production, ne peuvent pas compter sur l'aide d'un grand capital social ou institutionnel pour réglementer les efforts de pêche ni pour réduire ou valoriser leurs efforts. L'assistance accordée aux pays touchés et à leur gouvernement devrait donc toujours prévoir des accords de co-gestion entre les différents niveaux institutionnels et les utilisateurs des ressources, afin de définir les fonctions et les responsabilités de tous les acteurs impliqués.

Gestion des pêches

20. Un bonne gouvernance et une volonté politique soutenues par des réformes de grande portée, des investissements dans d'autres secteurs pour créer des emplois alternatifs, et le respect de pratiques de pêches côtières durables sont les conditions pour un bien-être économique à long terme des communautés de pêcheurs. Ces conditions ont été reconnues par les gouvernements et sont clairement définies dans la Déclaration de Rome sur la pêche et le tsunami (FAO, 2005), selon laquelle la capacité de pêche qui fait l'objet du redressement doit être proportionnée à la capacité de production des ressources halieutiques et prévoir une utilisation durable de celles-ci. La possibilité de limiter la capacité de capture et d'éviter d'octroyer des subsides au secteur des pêches est un aspect essentiel qui touche à la fonction régulatrice de la FAO; celle-ci est donc appelée à prendre des décisions cohérentes et conformes aux principes qu'elle entend promouvoir. Deux ans après le tsunami, on peut aisément annoncer qu'en de nombreux endroits, la capacité de capture des bateaux de pêche sera malheureusement plus élevée qu'avant la catastrophe. Si le recours à cette plus grande capacité de capture n'est soumis à aucune limite ni aucun contrôle, les effets néfastes sur les stocks de poisson, dont la situation actuelle est déjà alarmante, n'en seront que majeurs. Les conséquences qu'un tel phénomène pourrait entraîner à moyen et long terme sur un grand nombre de pêcheurs et leur famille seraient désastreuses et n'auraient rien à voir avec la satisfaction, à court terme, d'avoir reçu un nouveau bateau, un nouveau moteur ou un nouvel engin de pêche.

Situation des ressources halieutiques

21. En l'absence d'une collecte de données standardisée et d'un contrôle de la production dans la plupart des pays victimes du tsunami, aucune donnée fiable sur les stocks de poisson n'est disponible. Toutefois, les statistiques pré-tsunami concernant les zones limitrophes indiquent que la plupart des stocks de poisson étaient entièrement exploités ou surexploités, et ceci nous donne une idée de ce que doit être la situation post-tsunami dans de nombreux pays touchés. La question de savoir s'il existe ou non une corrélation entre le surapprovisionnement des bateaux de pêche et la surpêche n'a pas trouvé de réponse définitive. Il conviendrait de mener d'autres études, notamment sur les ressources halieutiques. Mais à première vue la situation semble alarmante. Dans le cadre d'un projet régional qui prévoit la participation des communautés victimes du tsunami, la FAO aide les gouvernements à évaluer la situation du secteur des pêches. De telles évaluations seront très utiles pour une planification à long terme des activités de relance du secteur et pourront se recouper avec les programmes pour l'enregistrement des bateaux.

Sécurité en mer

22. Dans les jours qui ont suivi le tsunami, le monde a réagi avec une générosité sans précédent aux appels à l'aide en faveur des sinistrés. Une grande partie des fonds a afflué, de façon très rapide et peut-être disproportionnée, par le biais des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. L'avalanche de l'aide, bien intentionnée mais pas forcément bien ciblée, déversée par les ONG pour remplacer les bateaux et les engins de pêche a parfois donné lieu à un accroissement de la capacité de capture, avec une surabondance dans les pêcheries de bateaux de petite taille, de médiocre qualité et peu fiables. La promotion et la mise en œuvre de normes de sécurité pour les bateaux de pêche, surtout pour les plus petits, a

été une priorité de l'aide FAO pendant les phases d'urgence et de redressement post-tsunami. Elle le sera encore dans les projets à long terme actuels et futurs. Car il est assez paradoxal que les pêcheurs ayant survécu au tsunami soient contraints de sortir en mer avec des bateaux de pêche qui mettent leur vie en danger. La sécurité fait partie intégrante de la gestion des pêches et la réduction des pertes de vies humaines en mer est un indicateur important de l'efficacité de la gestion des pêches.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

23. Le rôle de la FAO après une catastrophe naturelle est de restaurer la capacité locale de production alimentaire, de réduire la dépendance par rapport à l'aide alimentaire et, dans un deuxième temps, de fournir une assistance à long terme pour le relèvement des zones touchées. Dans le cas du tsunami, les communautés de pêcheurs avaient besoin que l'on remette en état les engins de pêche, que l'on répare et remplace les bateaux et les moteurs et que l'on remette en fonction les bassins de pisciculture. Cependant, la grande importance que l'aide FAO a accordée aux biens physiques dans tous les pays, quoiqu'elle ait été un signal visible de la présence et de l'engagement de la FAO, a laissé peu de place aux activités d'assistance technique; il est donc important d'améliorer les opérations et les procédures d'assistance de la FAO pour pouvoir réagir rapidement.

24. La recherche d'intrants dans le secteur des pêches ne se fait pas de la même manière que dans le secteur de l'agriculture, car la production dépend d'une ressource naturelle. Si la distribution d'engins de pêche peut parfois s'avérer une excellente stratégie pour améliorer la sécurité alimentaire, il faut être vigilant lorsque les ressources halieutiques sont limitées ou lorsque l'on ne connaît pas la capacité de charge de la base des ressources. Si l'effort de pêche augmente au-delà du seuil de saturation, les moyens d'existence créés à partir des ressources halieutiques peuvent s'avérer ne pas être durables à long terme. L'expérience a montré qu'il existe un lien évident entre les aides d'urgence et le développement à plus long terme, dont il faut tenir compte dès le début du processus de réaction face à une catastrophe. Dans certains pays asiatiques, le risque d'une surabondance de petits bateaux de pêche, résultant de l'aide après le tsunami, confirme qu'il faut prévoir dès le début une planification à long terme si l'on veut que l'aide soit durable.

25. Il convient de rappeler, aux donateurs surtout, que les gouvernements, les communautés de pêcheurs, les ONG et autres organisations souhaitent que la FAO fournisse une assistance immédiate sous forme de conseils techniques et de gestion et de stratégies de relance. Mais ce genre d'aide doit puiser ses ressources dans les projets de secours d'urgence. Si la plupart des efforts sont consacrés à la fourniture d'intrants, les équipes techniques ne disposent pas de suffisamment de temps pour se consacrer à la coordination, à l'assistance technique, au contrôle qualité et au suivi. Or les gouvernements des pays touchés par le tsunami préfèrent nettement recevoir une aide sous forme de stratégies et de programmes pour la relance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. En Indonésie et au Sri Lanka, les stratégies pour l'agriculture et la pêche ont été au cœur des stratégies pour le redressement mises au point par les gouvernements.

26. Le principe fondamental à suivre dans les phases de l'évaluation, des secours d'urgence et ensuite de redressement et de relance, ainsi que dans une perspective de prévention et de lutte, est le principe de la participation des communautés locales et des institutions, notamment celles qui sont directement concernées par la catastrophe. La capacité de réaction des victimes est souvent étonnante. Les ménages touchés savent mieux que quiconque quels sont leurs besoins et, en général, les pêcheurs savent quel genre de bateau ou d'engin ils doivent utiliser. L'évaluation des besoins ne doit pas être une opération unique, elle doit être menée régulièrement au cours de chacune des phases des secours d'urgence et de l'aide au redressement.

27. Le tsunami, les aides d'urgence de la communauté internationale et les efforts en cours pour le redressement et la relance peuvent avoir les effets suivants:

- il est probable que la puissance de capture des nouveaux bateaux et engins de pêche soit plus grande que la puissance de ceux qui ont été remplacés et, par conséquent, les ressources halieutiques déjà très réduites sont ultérieurement compromises;
- du fait des nouveaux arrivants dans les pêcheries de libre accès, une augmentation de la capacité de capture de chaque pays est probable;
- le contrôle technique effectué par une main d'œuvre inexpérimentée étant faible ou inadéquat (rappelons qu'un grand nombre de constructeurs de bateaux qualifiés ont disparu), beaucoup de nouveaux bateaux n'ont pas été construits selon les normes de sécurité minimales prévues pour la conception et la construction des petites embarcations de pêche, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité des pêcheurs.

28. Le résultat de l'aide aux gouvernements a eu des effets secondaires positifs: révision et amélioration des cadres de co-gestion des pêches et création de systèmes politiques et de gestion des pêches plus efficaces permettant de résoudre les problèmes pré-tsunami et de « reconstruire en mieux ». La simple remise en état de l'ancien système a été jugée comme étant une solution insuffisante et inadéquate. À l'avenir, cette optique devrait largement profiter aux communautés de pêcheurs et il est donc désormais clair que les pêches, comme d'autres ressources naturelles renouvelables, peuvent fortement contribuer à un bien-être durable et à une croissance économique favorable aux pauvres.

29. Par conséquent, dans beaucoup de pays touchés, les gouvernements voient dans le redressement post-tsunami une occasion pour élaborer des stratégies et des programmes de développement des pêches à plus long terme qui prévoient notamment:

- la création de cadres juridiques ou sociaux pour les pêches qui définissent les règles d'accès aux pêcheries, les critères de base pour les rapports de données, et les méthodologies pour la planification et la mise en œuvre d'une gestion plus globale des pêches;
- la reconnaissance de la nécessité d'établir des groupements de pêcheurs et de déléguer les pouvoirs aux organisations communautaires, afin de garantir la mise en vigueur des lois nationales en matière de gestion des pêches; de cette manière, les organisations locales traditionnelles et les organisations communautaires continuent à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des projets de redressement et de relance post-tsunami;
- la garantie que les nouveaux bateaux et les nouveaux engins de pêche permettent de travailler dans des conditions sûres, saines et équitables et sont conformes aux normes minimales convenues;
- la révision de l'organisation institutionnelle des autorités chargées de la gestion des pêches, ainsi que des responsabilités et des compétences de leurs agences en matière de gestion des pêches, et l'élaboration de recommandations afin d'apporter des améliorations (y compris le renforcement des capacités et les réformes);
- le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des catastrophes.

30. Une collaboration renforcée avec les ONG internationales peut déboucher sur des synergies efficaces qui tireraient profit des politiques de la pêche et des atouts techniques de la FAO, ainsi que de la grande capacité des ONG à négocier, pour obtenir des ressources importantes et des autofinancements, à élaborer des rapports et à gérer des projets. Le partenariat entre la FAO et la Croix-Rouge américaine (ARC), aujourd'hui dans sa phase finale d'approbation, peut fournir la plate-forme nécessaire pour une coopération durant la période de transition entre les secours d'urgence et l'aide au redressement à long terme des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les quatre éléments principaux de ce projet sont: le soutien et le

renforcement de la capacité de coordination et de planification des gouvernements; le développement et la mise en œuvre de meilleures pratiques de gestion de la pêche en zone côtières; la remise en état et le développement d'une aquaculture durable; l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la production dans les filières post-récolte et commerciale du poisson.

ACTIVITÉS FUTURES

31. Deux ans après le tsunami, la phase d'urgence absolue est terminée et la planification du redressement a été formulée mais, de simple cadre stratégique, elle doit devenir réalité en combinant financements internationaux, assistance technique et volonté politique nationale. L'engagement du système des Nations Unies et de la FAO dans cette nouvelle étape d'importance primordiale se place sous le slogan « reconstruire, en mieux », qui reconnaît qu'en bien des cas les infrastructures et les technologies utilisées pour la pêche avant le tsunami étaient inadéquates et devaient être améliorées. La question de la durabilité fait l'objet d'une attention toute particulière étant donné la fragilité des écosystèmes côtiers des pays concernés.

32. Il est prévu que la période de relance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dure encore de trois à cinq ans, en fonction de l'étendue des dégâts dans chaque pays. Les Membres de la FAO lui ont reconnu une fonction et une responsabilité de prime importance en la chargeant d'œuvrer au développement de stratégies pour le redressement et la relance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, à l'échelle nationale et régionale, et de coordonner l'exécution d'activités adéquates, par le biais des donateurs et autres parties intéressées, afin de garantir à nouveau aux participants des moyens d'existence durables et la viabilité économique. La FAO a également été chargée de coordonner les activités d'urgence et de relance des pêches qui sont menées par les gouvernements nationaux au Sri Lanka et en Indonésie. Les gouvernements et autres parties prenantes ont encore largement sollicité l'engagement prolongé du Département des pêches de la FAO, pour répondre aux besoins de reconstruction qui ont été reportés ou pour contribuer aux activités de définition de normes.

33. Les principaux défis à relever peuvent se résumer comme suit: aider les pays touchés à élaborer des politiques et des objectifs pour une bonne gestion des pêches et des stocks, qui tiennent compte des écosystèmes marins et des nouvelles caractéristiques des pêches (modernisation des embarcations de pêche à petite échelle et surcapacité de pêche); aider les gouvernements à définir et mettre en œuvre les initiatives nécessaires afin de permettre aux autorités responsables de la gestion, aux pêcheurs et à leurs groupes d'intérêt d'œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs de co-gestion; renforcer le rôle et la fonction des institutions chargées de la gestion de la pêche; proposer aux communautés de pêcheurs des moyens d'existence alternatifs; améliorer la sécurité dans le secteur de la pêche.

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

34. Le Comité est invité à commenter les informations fournies et à faire part d'expériences complémentaires. Il lui est demandé de fournir des orientations concernant les travaux futurs de la FAO, et notamment du Département des pêches, dans le cadre du redressement et de la relance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture après le tsunami. Le Comité peut également souhaiter conseiller les donateurs quant au financement de propositions de projets de redressement et de développement à long terme.